



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ■  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213400575-20210629-DEL2021\_06\_04-DE

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2021

N° 2021/06-04

FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT NEUF JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN - ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Dominique NURIT, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Mathilde BORNE

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Luisa PAPE représentée par Nathalie LEVY  
Nathalie MARLIER représentée par Isabelle SERAN  
Fabien GUTIERREZ représenté par François BROTHIER  
Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Muriel SARRADIN  
Marion COLIN représentée par Catherine ESTOUP  
Julien MIRO représenté par Sylvie ROS-ROUART  
Clara BIANCO représentée par Aude RUMEAU  
Carine BARBIER représentée par Mathilde BORNE

**SECRETARE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2021****N° 2021/06-04****FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, expose :

Le rapport joint à la convocation du Conseil municipal présente les principaux éléments de l'exercice 2020 dont les résultats figurent ci-dessous :

Recettes de fonctionnement :	27 715 764,19 €
- Dépenses de fonctionnement :	20 690 414,52 €
+ Excédent n-1 reporté	5 371 975,29 €
Soit un résultat de fonctionnement :	12 397 324,96 €
Recettes d'investissement :	8 392 096,07 €
+ Recettes d'investissement reportées en N+1:	2 915 991,06 €
- Dépenses d'investissement :	9 318 164,31 €
- Dépenses d'investissement reportées en N+1:	923 828,61 €
- Solde négatif n-1 reporté	5 713 985,08 €
Soit un besoin de financement de la section d'investissement :	- 4 647 890,87 €

Au total, l'excédent de résultat de l'exercice 2020 restant à affecter s'élève donc à : 7 749 434,09 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire ne participe pas au vote du Compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L.2121-31 le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable ;

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Le Conseil municipal est invité à :

- DONNER ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2020

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser, comme suit :

- en dépenses d'investissement : 923 828.61 €
- en recettes d'investissement : 2 915 991.06 €

- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Résultat de l'exercice 2020 :	7 025 349,67 €
Résultat n-1 reporté :	5 371 975,29 €
Résultat à affecter :	12 397 324,96 €

Solde d'exécution d'investissement :	- 926 068,24 €
Solde n-1 reporté :	- 5 713 985,08 €
Solde d'investissement cumulé :	- 6 640 053,32 €
Solde des reports d'investissement:	+ 1 992 162,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement (reports inclus)	- 4 647 890,87 €

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.**

**La proposition est adoptée à la majorité.**

**Pour : 26** (Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Nathalie LEVY, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Isabelle SERAN, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ représenté par François BROTHIER, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Muriel SARRADIN, Marion COLIN représentée par Catherine ESTOUP, Julien MIRO représenté par Sylvie ROS-ROUART, Clara BIANCO représentée par Aude RUMEAU, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA)

**Abstention : 8** (Hugues FERRAND, Dominique NURIT, Carine BARBIER représentée par Mathilde BORNE, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Mathilde BORNE)

**Contre : 0**

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 juin 2021

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

